



Communiqué de presse

Mercredi 11 janvier 2017

Pics de pollution : Le STIF demande à l'Etat de compenser financièrement la gratuité des transports en commun.

A défaut, il mettra en place un « forfait anti-pollution »

Le STIF réaffirme son engagement pour lutter contre la pollution et sa volonté de préserver la santé publique.

Suite à une réglementation plus stricte à compter du 1^{er} janvier 2017, les dépassements des seuils de pollution devraient être trois fois plus nombreux. La poursuite de la gratuité totale des transports en commun générerait un manque à gagner pour le STIF de l'ordre de 80M€, qui serait financièrement intenable et limiterait sa capacité d'investissement dans des transports propres. Dans le cas où l'Etat n'assumerait pas la gratuité dans les transports durant ces épisodes de pollution, le STIF sera contraint de créer une nouvelle tarification incitative, le forfait « anti-pollution », comme la réglementation le lui permet désormais. Un tarif dézonné de 3,80€ très incitatif pour les automobilistes de grande couronne qui permet d'éviter les effets d'aubaine sans pénaliser les habitants des zones 1 et 2.

La gratuité des transports : une mesure peu efficace et coûteuse

A partir de 2017, suite à une réglementation plus stricte, un dépassement du seuil d'alerte de 80 µg/m³ de particules PM10 pendant 2 jours consécutifs au lieu de 4 conduira à des restrictions de circulation. Les pics de pollution devraient toucher l'Île-de-France 20 jours par an en moyenne, contre seulement 6 en 2016.

Ces épisodes de pollution se sont accompagnés de mesures de restriction de circulation comme la circulation alternée, déclenchée sur décision préfectorale, complétée par une mesure de gratuité totale des transports en commun, afin d'inciter les Franciliens à laisser leur véhicule au garage et à privilégier les transports collectifs.

Les 6 jours de gratuité en 2016 ont coûté 23 millions d'euros au STIF en 2016 : un montant démesuré par rapport à l'augmentation du trafic de passagers estimée à 5%. Ces 23 millions d'euros auraient pu être dépensés plus efficacement pour lutter contre la pollution, en finançant 46 bus électriques, soit deux fois la flotte de la ligne 341, seule ligne de bus 100% électrique de la RATP.

Le forfait anti-pollution, une solution qui s'inscrit dans la durée et la volonté de conserver une capacité à investir dans les transports propres pour lutter durablement contre la pollution

Avec 20 pics de pollution, l'équilibre financier du STIF pourrait être durablement mis à mal. 20 jours de gratuité dans les transports en commun coûteraient au STIF 80 millions d'euros, soit 160 bus électriques.

Comme la réglementation le lui autorise désormais, la loi de transition énergétique mettant fin à la gratuité systématique, Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et du STIF, a souhaité, dans le cas où l'Etat ne prendrait pas en charge la gratuité, la mise en place d'une mesure incitative alternative favorisant l'usage des transports en commun lors des épisodes d'alerte à la pollution et soutenable sur un plan budgétaire.



Contacts Presse

- Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
- Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info

Le STIF a choisi de créer un titre spécifique « forfait anti-pollution » utilisable lors des jours d'alerte de pollution et de circulation alternée des véhicules. Un forfait jour « toutes zones » sera proposé au tarif de 3,80€ et accessible sur coupon magnétique dans un premier temps et puis chargeable sur les cartes Navigo et aux guichets des gares par la suite.

Ce « forfait anti-pollution » représente une économie importante pour l'ensemble des personnes effectuant de longues distances ou devant réaliser plus de deux trajets courts dans la même journée.

Contacts Presse

- **Sébastien Mabile** : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
- **Hélène Duguet** : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info